Solidaires Finances Publiques 86 — SYNDICAT NATIONAL

Section de la Vienne

JUSTICE FISCALE JUSTICE SOCIALE

N°61

Solidairesfinancespubliques.ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr

LE « PHARE-CI » POITEVIN

Journal syndical d'humeur, d'humour et d'opinion

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES

UN SYNDICAT POUR TOUS LES AGENTS

mai 2023

LOI SUR LA REFORME DES RETRAITES PROMULGUÉE MALGRÉ L'OPPOSITION ULTRA MAJORITAIRE DES FRANÇAIS:

LE DIALOGUE SOCIAL SELON LE POUVOIR : CIRCULEZ Y'A RIEN À VOIR !

Sommaire :

- Édito
- Compte-rendu du CSAL du 4 mai 2023

ÉDITO

Le contexte social que nous traversons depuis le début de l'année dénonce la position dogmatique du pouvoir politique et interroge sur la place et le rôle des organisations syndicales dans la vie démocratique de notre pays mais également dans le dialogue institutionnel.
C'est la raison pour laquelle, alors que l'ordre du jour du CSAL du 4 mai comportait 3 points pour vote, Solidaires Finances Publiques 86 s'est demandé si le dialogue social proposé par la DDFIP de la Vienne était réellement sincère et non de façade pour ne pas dire un simulacre.

En effet, le règlement intérieur de cette instance n'est toujours pas communiqué aux élu.es.
La loi de la transformation publique de 2019 prévoyait cette instance. Quid du manque d'anticipation de la DGAFP et de la DGFIP quant à la rédaction de ce règlement intérieur ?
Le sentiment que ces deux directions se moquent des représentant.es élu.es des personnels est clairement présent.

Quant aux deux autres points soumis aux votes, il y a encore de quoi constater que la DDFIP de la Vienne n'a que faire de l'avis des représentant.es du personnel.

En effet, le SFACT de Loudun, dont le vote sur la mise en place était inscrit à l'ordre du jour d'un CSAL initialement programmé le 23 mars 2023, a fait l'objet de publications sur Ulysse 86 et de moultes photos sur la signature entre la Directrice et les représentants des collectivités concernées et ce dès le 15 mars soit 8 jours avant la présentation et la soumission au vote en instance.
Pour Solidaires Finances Publiques, ce n'est pas parce que ce sujet avait fait l'objet de point d'étape qu'il fallait installer ce SFACT avant le vote en CSAL.

En ce qui concerne la suppression du numéraire dans les services de la DDFIP de la Vienne, l'encre de la signature de la note de service était à peine sèche que cette note était transmise dès le 9 mars 2023 aux A et A+ de la direction. Là encore, ce n'est pas parce que la mise en place a été reportée en juin suite au report du CSAL que cela ne démontre pas que cette nouvelle instance, comme le CTL en son temps, ne constitue aux yeux de la direction qu'une chambre d'enregistrement de ses réformes.

Le constat établi par Solidaires Finances Publiques 86 quant à l'état du dialogue social au sein de la DDFIP de la Vienne est sans appel : sur 3 points soumis au vote, la documentation du premier n'a pas été transmise et les deux autres points ont fait l'objet de signature sans attendre l'avis des OS .
Pour toutes ces raisons, Solidaires Finances Publiques 86 a demandé d'inverser l'ordre du jour du CSAL et de commencer par les points d'information. Il a ensuite claqué la porte sur certains sujets soumis au vote.

COMPTE-RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL (CSAL) DU 4 MAI 2023

CRÉATION D'UN SFACT A LOUDUN

La direction attend de la création du SFACT une amélioration des délais de paiement du fait de la suppression de contrôles redondants, un gain de temps dans le traitement même de la facture et un accroissement de la fluidité dans le traitement des factures. Par ailleurs, pour elle le SFACT améliore la comptabilité des engagements et son suivi, assure un réel pilotage budgétaire de la dépense et facilite enfin la mise en place du contrôle interne. Le SFACT constitue un centre unique de traitement et de paiement des dépenses

Pour Solidaires Finances Publiques, la création d'un SFACT à Loudun est une énième industrialisation des tâches qui nuit à l'intérêt du travail pour les agents.
Solidaires Finances Publiques s'oppose à l'industrialisation des tâches qui nuit à la connaissance et à la compréhension de l'ensemble de la chaîne de travail.

Par ailleurs, alors que le SFACT devait initialement gérer les recettes et les dépenses, il n'a plus pour attribution que les seules dépenses (et encore pas toutes puisque les paies sont exclues) et pas pour toutes les communes gérées par le SGC. Tout ça pour ça oserait-on dire.
Surtout que le maintien du double système dépenses sans le SFACT et dépenses avec le SFACT au sein du même SGC complexifie plus qu'il ne simplifie la mission.
Cette création est prévue avec 2 agents DGFiP et 2 agents des collectivités territoriales. Pour nous, faire cohabiter dans une même structure des agents avec des statuts différents est souvent problématique, notamment avec des gestions potentiellement différenciées en termes de temps de travail et de congés.

Enfin, une fois de plus, le vote en CSAL intervenant après la mise en place du SFACT le 3 avril 2023 démontre bien le niveau zéro du dialogue social où le CSAL n'est considéré que comme une chambre d'enregistrement de réformes déjà actées.

C'est pourquoi les élu.es de Solidaires Finances Publiques ont quitté la séance avant le vote sur ce point.

SUPPRESSION DU NUMÉRAIRE AUX CAISSES

Depuis mars 2023 les bons de secours distribués par le Département sous forme de chèques encaissables aux guichets sont remplacés par la mise en place de chèques d'accompagnement personnalisé, utilisables par les bénéficiaires directement chez les commerçants partenaires.
À compter du 2 juin 2023, les postes comptables ne devront plus exécuter d'opérations en numéraire, sauf pour la caisse résiduelle située rue Riffault pour certains encaissements spécifiques.

Solidaires Finances Publiques s'est toujours opposé à la suppression du numéraire à nos guichets. Pour nous, l'offre des buralistes devait être un plus à disposition des usagers et non une offre à la place des accueils DGFiP.
Par ailleurs, il n'est pas surprenant que les encaissements en numéraires aient fortement diminué en 2022 puisque la direction locale avait demandé aux postes comptables de ne plus accepter les encaissements en numéraire et de renvoyer les usagers vers les buralistes partenaires.

Solidaires Finances Publiques dénonce la situation absurde ou un usager qui viendrait chercher un renseignement à l'accueil d'un centre des finances publiques ne pourrait pas y régler en espèce une dette fiscale. C'est d'autant plus absurde que la DG dans le cadre du SIP de demain souhaite que les accueils puissent répondre aux usagers à toutes leurs questions « dgfip »...mais pas sur leur demande de régler en espèce à nos guichets ! La DG n'est pas à une contradiction près.

Par ailleurs, si la suppression du numéraire coûte 400 € de primes de caisses aux collègues caissiers, la Direction s'abstient de dire combien coûte le transfert de cette mission aux buralistes qui se rémunèrent sur chaque transaction.

Les élu.es de Solidaires Finances Publiques ont voté résolument contre cette suppression.

POINT SUR L'ACCUEIL A LA DDFIP

La Direction a donné quelques chiffres concernant l'évolution de l'accueil

- L'accueil spontané est stable entre 2021 et 2022.
- L'accueil sur RDV est en baisse de 7,54 %, mais cette évolution n'est pas avérée sur tout le territoire : on constate en effet une forte diminution des RDV pour le SIP de Poitiers (-30,41%), alors que pour les 2 autres SIP du département, il est constaté une forte hausse.

- L'accueil téléphonique est en hausse de 9,96 % de 2021 à 2022.
L'accueil sur RDV téléphonique s'accroît de 9,92 **%.** Toutefois, le SIP de Poitiers connaît une forte diminution (-32%). Les contre-appels connaissent une très forte progression (+248%)**, e**ssentiellement le fait du SIP de Poitiers (+495%).

Ainsi, globalement, l'accueil téléphonique est en hausse de 10,47 % dans le département, avec des évolutions contrastées (+30,53 % pour le SIP de Poitiers,+35,90 % pour le SIP Nord-Vienne, +2,45 % pour le SIP Sud-Vienne).
Pour la direction il convient d'être prudent dans l'interprétation des chiffres donnés par la TOIP, le déploiement s'étant opéré au printemps pour le site de Montmorillon et à l'automne pour le SIP de Poitiers.
- Les messages reçus sur les balf sont en baisse régulière sur l'ensemble des 3 SIP (-29,74% en 3 ans). En parallèle, les e-contacts progressent de 7,98 %.
Cependant, globalement, l'accueil numérique diminue de 7,09 %, la baisse des messages sur les BALF étant plus importante en nombre que la hausse des e-contacts.
- La fréquentation constatée des permanences est la suivante :
2022 : 3 239 pour 12 permanences.
2021 : 2 540 pour 9 permanences.
La hausse de la fréquentation des permanences constatée entre 2021 et 2022, outre l'augmentation de leur nombre, semble pour la direction correspondre à un besoin de la population. La fréquentation est également fonction de la spécificité des territoires et des habitudes des usagers.
- Le taux de satisfaction des usagers à l'issue d'une demande de rendez-vous est supérieur à 84 %. Le taux de réponse e-contacts dans le délai d'une semaine dépasse 72 % et le taux de décroché téléphonique est de 37,50 % au 31 décembre 2022. Mais pour ces 3 indicateurs, la tendance est à la baisse entre 2021 et 2022
Pour Solidaires Finances Publiques, comparaison n'est pas raison,

Et s'agissant de l'accueil, comparer l'évolution 2019-2022 n'a aucun sens si on oublie qu'en 2019 les horaires d'ouverture sans rendez-vous ont été drastiquement diminués (donc logiquement le nombre de réceptions physiques baisse) et qu'en 2020 s'est produit la crise sanitaire qui a temporairement modifié la façon de contacter la DGFiP par les usagers.
Par ailleurs, les évolutions doivent forcément être examinées en fonction des charges réelles et des effectifs réels disponibles.

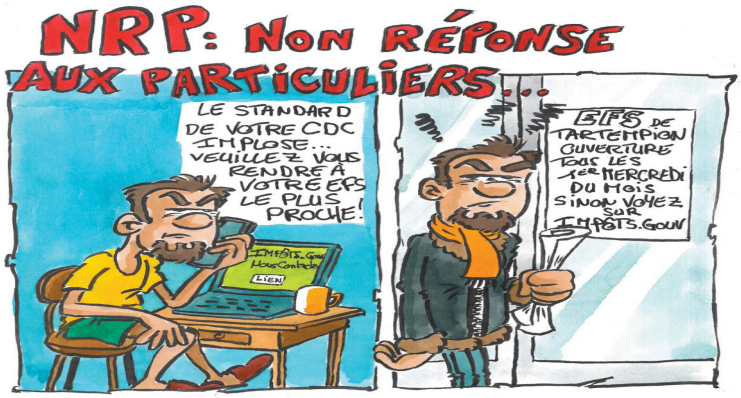

Ainsi par exemple, en 2022, le SIP de Poitiers, avec plus d'un tiers des effectifs absents, a dû faire des choix et la priorité donnée sur un objectif a forcément un impact négatif sur un autre. L'évolution de l'accueil sur rendez-vous est sur ce point très dépendant des effectifs disponibles, car on ne peut ouvrir des plages de rendez-vous que si on a la certitude de pouvoir les traiter (en contre appel ou en présentiel).

Sur les statistiques téléphone, Solidaires Finances Publiques exprime toutes ses réserves sur les statistiques présentées, et la TOIP n'a pour l'instant pas permis de rassurer sur ce point.

Sur les contacts électroniques, il n'est pas surprenant de constater une baisse des sollicitations par la BALF puisque celle-ci n'est plus affichée sur certains documents et est vouée à disparaître pour les usagers particuliers.

Enfin les évolutions des contacts quels que soient les canaux dépendent très fortement des sujets d'actualités. Ainsi par exemple pour 2023, il faut constater un accroissement des sollicitations liées à la mise en place de GMBI notamment, tant pour le SDIF que pour les SIP. Plus il y a de nouveautés, plus la DG communique par mass-mail (pas toujours bien faits par ailleurs), plus les applications accusent des indisponibilités quand ce ne sont pas des dysfonctionnements, plus les sollicitations sont importantes.

La direction indique « La hausse de la fréquentation des permanences constatée entre 2021 et 2022, outre l'augmentation de leur nombre, semble correspondre à un besoin de la population. La fréquentation est également fonction de la spécificité des territoires et des habitudes des usagers. ».
Pour Solidaires Finances Publiques, c'est le contraire qui aurait été surprenant, car cela aurait signifié que les toutes les trésoreries (notamment les trésoreries mixtes) qui ont été fermées ne rendaient pas de service aux usagers. Ce qui évidemment n'était pas le cas.
De la même manière que ce n'est pas parce qu'on détruit le thermomètre que la fièvre disparaît, ce n'est pas que des services de proximité ont été fermées que le besoin a disparu.
C'est plutôt le signe que le 100 % numérique est le fantasme de pseudo-intellectuels urbains qui méconnaissent la réalité du terrain.
Concernant les autres outils de la qualité de service, leur pertinence reste à confirmer. La faiblesse des réponses usagers ne permet pas d'en tirer quelque enseignement, et les auto-diagnostics ne présentent pas beaucoup d'intérêt. Au contraire, le risque est de passer plus de temps à mesurer le service qu'à le réaliser. Pour Solidaires Finances Publiques, la priorité est bien de soigner la fièvre et non de trouver un nouveau thermomètre.

En conséquence, le plan d'action de la direction ressemble davantage à un plan du pauvre qu'à une politique volontariste de répondre aux besoins réels des citoyens. Car toutes les bonnes intentions ne remplaceront pas le recrutement d'un nombre suffisant d'agents sous statut pour répondre aux besoins de la population. Force est de constater sur ce point que malgré l'appel des listes complémentaires de différents concours, le compte n'y est pas.

EXPÉRIMENTATION SUR LA NUMÉRISATION DES COPIES DE CONCOURS

A l'occasion du prochain concours de contrôleur 1ère classe est lancé un nouveau processus qui consiste à scanner les copies à l'issue des épreuves et à les transmettre aux correcteurs sous format dématérialisé.
Pour la DG, l'intérêt de ce nouveau processus est de limiter le risque de perte de copies, qui, s'il est marginal, se réalise cependant parfois et nécessite de réorganiser les épreuves.
Ce nouveau processus a déjà été organisé lors du concours d'inspecteur principal 2023 et une nouvelle expérimentation sur un concours avec un plus gros volume de candidats est nécessaire avant une éventuelle généralisation.

Pour Solidaires Finances Publiques 2 observations :

1/ Il manque un point essentiel à la fiche : quel est le ressenti des correcteurs lors de l'expérimentation ? Car corriger des copies via un écran ou via la feuille papier n'est pas du tout le même exercice, surtout en termes visuels ou musculo-squelettiques.
Autant pour des QCM cela peut sembler acceptable, par contre pour les copies de type dissertation, il sera trop fatiguant pour les correcteurs de corriger via l'écran le nombre de copies confiées, sauf à diminuer le nombre de copies à corriger par correcteur et correctrice.

2/ Par quels canaux s'effectuera la transmission numérique ? Car déjà que de nombreuses applications sont ralenties voire arrêtées de manière récurrente faute de bandes passantes suffisantes, il ne faudrait pas que les transmissions des copies génèrent des ralentissements supplémentaires.

DIALOGUE DE PERFORMANCE : PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES

La direction a présenté son plan d'actions prioritaires. Pour elle, le sujet du renforcement des collectifs de travail est au cœur de la démarche.

1- Poursuivre le renforcement des collectifs de travail

Cette action consiste à consolider les collectifs de travail et la cohésion d'équipe en intégrant pleinement les nouvelles modalités d'organisation du travail issues du NRP et l'évolution des modalités de travail.
Elle est déclinée en 4 axes de travail :
- Améliorer les équipements en lien avec l'évolution des modes de travail (ordinateur et téléphone portable, équipements visio…) ;
- Améliorer le cadre de vie au travail des agents (finalisation FACVT, conseils de site, maîtrise énergétique…) ;
- Structurer la dynamique d'animation avec les chefs de service et favoriser l'innovation dans ces actions, en intégrant 2 priorités : la mise en œuvre de la RGP et l'appropriation du COM
- Mieux intégrer le télétravail dans le collectif (plan d'action suite à l'enquête départementale, formation aux nouveaux outils de communication).

Solidaires Finances Publiques *ne peut que souscrire à des actions favorisant les collectifs de travail, tant que ces actions sont acceptées par le collectif. Cela signifie qu'il faut discuter et non imposer, qu'il faut accompagner, suggérer et non obliger.*
Toute action doit être précédée de réunions des membres des collectifs de travail dont l'animation ne doit pas reposer sur les seuls chefs de service.
Sur l'amélioration du cadre de vie, Solidaires Finances Publiques craint fortement que les ambitions de la direction soient très vite freinées par la réalité budgétaire. En effet, au vu de l'âge des bâtiments publics et de leur structure (Riffault par exemple), il faudrait raser le bâtiment et le reconstruire pour arriver à limiter les pertes énergétiques.

2- Développer l'ouverture de la DDFiP vers l'extérieur et la démarche partenariale

Cette action consiste principalement à contractualiser avec les partenaires extérieurs les démarches partenariales engagées.
Elle est déclinée en 5 axes de travail :
- Accroître l'attractivité de la DDFiP en renforçant les relations avec les acteurs de l'enseignement supérieur du département et en acquérant plus de visibilité ;
- Consolider le rôle de la DDFiP dans le domaine de l'action économique (tableau de bord économique, réunions avec les partenaires…) ;
- Poursuivre l'installation des CDL et renforcer leur animation ;
- Renforcer les partenariats avec les collectivités (accompagner à la mise en œuvre de la RGP, proposer des organisations et des méthodes de travail partenariales…) ;
- Signer une convention avec la Préfecture sur les sujets communs (contrôle budgétaire, suivi des collectivités en difficultés…)

Sur l'accroissement de l'attractivité de la DGFiP, pour Solidaires Finances Publiques *la direction se fourvoie complètement. Ce ne sont pas de meilleures relations avec les acteurs de l'enseignement supérieur du département qui vont modifier la casse des services. Les suppressions d'emplois, les emplois vacants faute de recrutements suffisants, la reconnaissance financière insuffisante, des règles de gestion de plus en plus opaques sont les principaux facteurs du manque d'attractivité.*
Par ses propositions, la Direction locale semble vouloir écoper l'océan du manque d'attractivité avec une cuillère à café.

3- Poursuivre les travaux engagés sur le contrôle fiscal

Cette action s'inscrivant dans le prolongement du séminaire de mai 2022 repose sur 3 axes de travail :
- Renforcer la communauté professionnelle du contrôle fiscal (réunions régulières des acteurs, tableaux de bord des services, notamment le PCE) ;
- Conforter l'évolution des méthodes de travail des métiers du contrôle fiscal (développement de l'approche patrimoniale, stratégie commune d'exploitation PCE/PCRP des listes d'analyse risque…)
- Consolider l'organisation du contrôle fiscal (développement de la mobilisation du renseignement, améliorer le recouvrement des créances de contrôle fiscal...)

Sur le contrôle fiscal, pour Solidaires Finances Publiques *rien ne sera résolu tant qu'un retour de l'administration de service (imposée par la loi ESSOC) en une administration de contrôle ne sera pas effectué.*

L'évolution des méthodes de travail des métiers du contrôle fiscal porte essentiellement sur le développement escompté de l'intelligence artificielle. Or notre organisation s'oppose à une logique d'utilisation exclusive d'intelligence artificielle qui doit rester un outil et ne pas remplacer l'humain.

Par ailleurs, la réflexion sur le contrôle fiscal ne doit pas se limiter à la « grande » fraude et doit s'élargir aussi au combat contre la fraude du quotidien, comme celle par exemple en vogue en ce moment avec pour but de récupérer des crédits d'impôts indus.

Pour Solidaires Finances Publiques, aucune amélioration ne peut intervenir sans avoir des moyens juridiques, techniques et humains à la hauteur des enjeux.

POINTS ET QUESTIONS DIVERS

TOIP : des dysfonctionnements majeurs

Solidaires Finances Publiques a dénoncé les difficultés liées à la mise en place de la TOiP, notamment sur le site de Slovénie. Le réseau semble insuffisant et lors de la journée du 25 avril, c'est bien l'ensemble du réseau de Slovénie qui a dysfonctionné au moins jusqu'à 9 heures. Il est inacceptable qu'un.e agent.e qui arrive à 7h30 ne puisse pas commencer à travailler avant 9 heures.

Les coupures ou dysfonctionnements lors d'une conversation téléphonique sont encore trop récurrentes. Il n'est pas rare que l'un des deux interlocuteurs n'entende plus l'autre.

Pour les cellules téléphoniques, il est impossible de « mettre en pause » pour pouvoir mettre à jour le dossier de l'usager qui vient de raccrocher avant de prendre un nouvel appel. Si bien que les communications se succèdent à un rythme effréné qui fait courir un risque psychosocial majeur aux personnels de ce pôle.

Même si c'est du ressort de l'ESI et non de la DDFiP, Solidaires Finances Publiques s'inquiète que notre collègue de la CID soit le plus souvent toute seule sur le site de Slovénie et que son activité soit monopolisée par ces dysfonctionnements et leurs conséquences. Solidaires Finances Publiques salue par ailleurs l'ensemble de l'équipe informatique sans laquelle la situation serait pire encore.

Personnels du pôle téléphonique : les appels se succèdent sans pause possible

La Direction ne nie pas ces difficultés, notamment sur la fluidité et la disponibilité du réseau. Pour elle, le réseau aurait dû s'améliorer puisque sa capacité est passée de 8 mégabits par seconde à 20 Mits/s (le maximum autorisé pour un site de la taille de Slovénie) et que le téléphone n'accapare que 2 Mbits/s. Elle ne comprend donc pas pourquoi cela ne fonctionne pas mieux

Elle explique que des expertises sont en cours pour trouver des solutions. Des prises avaient été débranchées, sans doute par des entreprises extérieures lors de travaux. Elles ont été rebranchées.

Certains boîtiers noirs dysfonctionnaient et ont été remplacés.

Mais il n'en demeure pas moins que la bande passante est mangée par les BALF et les BALP.

Enfin, la Direction s'associe à Solidaires Finances Publiques pour saluer le dévouement des collègues de l'ESI.

Pour Solidaires Finances Publiques, il est inadmissible que la DG et son alter ego local la DDFiP installent des systèmes qui ne sont pas éprouvés et mettent en danger la santé des personnels, tant de la DDFiP que de l'ESI.

GMBI : les personnels du SDIF au bord du burn out

Solidaires Finances Publiques a alerté la Direction sur les conséquences de GMBI, notamment en termes de santé des agentes et agents du SDIF.

La Direction reconnaît que le SDIF est sous tension. C'est pourquoi elle a décidé de dissocier le traitement des opérations de taxe d'urbanisme après le traitement des opérations sur D4. Elle dit essayer de lisser autant que possible le traitement des différentes opérations sur le planning.
Les personnels ne sont pas responsables de la masse de travail. Avec LASCOT le calendrier était maîtrisé alors qu'avec la nouvelle application SURF issue de GMBI, toutes les relances des 6 derniers mois sont intervenues au même moment.

Des consignes ont été données pour prioriser ce travail au détriment de celui sur la taxe d'urbanisme et des réponses aux e-contacts. La Direction assume que les 800 e-contacts en stock n'aient pas de réponse dans les délais, mais seront traités dans le temps avec le maintien de renforts à moyen terme.
Pour elle au final, le travail des collègues du SDIF est à saluer car avec 300 dossiers dont on sait qu'ils généreront du contentieux, ce n'est pas beaucoup plus que les années précédentes.
Et l'absence de retard de publication du SPFE permet de ne pas détériorer la situation davantage.
Néanmoins mai va être à nouveau un mois de pic d'activité avec le travail sur la taxe d'urbanisme qui va être à faire.

Pour Solidaires Finances Publiques, ce surmenage aurait pu être évité si les nouvelles applications fournies avaient fonctionné correctement dès le départ et n'avaient pas entraîné notamment l'absence de relances pendant plusieurs mois.

Leurs conséquences sur les personnels auraient pu être évitées si les effectifs étaient suffisants.

Or ni l'un ni l'autre ne sont au rendez-vous et ce sont les agentes et les agents, mais aussi les usagers, qui en sont les principales victimes. Et la réponse de la direction consistant à lisser le planning de travaux n'est pas une réponse supportable pour les personnels, car elle ne permet à aucun moment à ceux-ci de souffler, leur faisant courir un risque majeur sur leur santé. Et le départ programmé de « sachantes et sachants » n'est pas sans inquiéter les collègues restants.

Et si la question s'est polarisée sur les personnels du SDIF, elle peut être étendue sur ceux des SIP et des SIE. Car la déclaration d'occupation des locaux génère de très nombreuses sollicitations de propriétaires, et que là encore, les applications ne sont pas au rendez-vous. L'interface différente entre la vision usager et la vision agent rend difficile la réponse aux questions. Et l'absence d'historique rend parfois tout simplement impossible les mises à jour.

Les postes d'agent technique sur Riffault et de standardiste sur Châtellerault seront-ils renouvelés ?

Solidaires Finances Publiques a interrogé la Direction sur l'avenir du poste d'agent technique du site de Riffault en constatant que le départ de l'agent n'avait pas été comblé au mouvement national des agents techniques. Il a fait de même sur le poste de standardiste à Châtellerault quand notre collègue fera valoir ses droits à la retraite.

En réponse, la Direction a précisé que le poste de Riffault n'avait pas été gelé. Il s'agit bien d'un poste vacant non pourvu et destiné à être occupé. Elle a précisé qu'un audit de la division BIL était fait et que la réflexion sur une organisation au 1er septembre 2023 incluait cette problématique du poste vacant d'agent technique mais qu'à ce stade, aucune décision n'était encore prise.

Quant au poste de standardiste de Châtellerault, la réponse est plus claire. Le collègue ne sera pas remplacé. La Direction installera un serveur vocal interactif car dans une période où suite au mouvement national des agents C titulaires et stagiaires il reste des postes vacants (-12,1 en solde ETP), elle préfère réaffecter cet emploi dans les services plutôt que de le monopoliser au standard.

Quid des rumeurs de redéploiement de services à l'intérieur du site de Slovénie ?

Interrogée par Solidaires Finances Publiques, la Direction a répondu qu'une réflexion était menée pour étudier la faisabilité d'un rapprochement sur un même étage de tous les services de contrôle afin de favoriser les synergies du contrôle fiscal. Le but est de mettre en cohérence l'espace avec les organisations. Et forcément cela peut impacter en cascade d'autres services.
La Direction a affirmé que l'objectif n'est en aucun cas de faire des économies de m² par agent.

Pour l'instant, le projet est en phase d'étude de faisabilité et une réunion avec les chefs de service concernés est programmée le 9 mai. Ainsi, les chefs de service qui n'ont pas reçu d'invitation ne sont pas à ce stade concernés. La Direction présentera aux chefs de services le plan de l'étage actuel et le plan envisagé pour demain. Chacun devra s'exprimer sur les avantages et les inconvénients.

Et ce n'est que si les premières réflexions conduisent à la faisabilité du projet que les personnels seront ensuite interrogés. Pour la Direction, il ne sert à rien de présenter un projet aux agents si dès la réunion avec les chefs de service celui-ci est abandonné.
Dans tous les cas, aucun redéploiement ne peut intervenir avant l'été.

Pour Solidaires Finances Publiques, il est indispensable que la Direction soit transparente sur tout projet d'organisation et de redéploiement. Et elle ne devra pas oublier d'y inclure les acteurs de prévention.

Les permanences évoluent-elles ?

La Direction a indiqué que les permanences de Jaunay-Marigny, Lussac-Les-Châteaux et Saint-Georges-Les-Baillargeaux ont été modifiées au vu de l'affluence. Il reste des permanences, mais le rythme est limité à 1 par semaine au lieu de 2, et la deuxième est maintenue en cas de rendez-vous suffisamment nombreux. Pendant la campagne, le rythme de 2 permanences est maintenu.

Ou en est-on des discussions sur l'éco-responsabilité ?

La phase de recensement des propositions est terminée.
Le traitement des déchets est le thème qui ressort très majoritairement de celles-ci.
Un comité de pilotage est programmé le 10 mai avant la mise en place de certaines de ces propositions.

CONCLUSION

Pour Solidaires Finances Publiques, la difficulté majeure qui perturbe aujourd'hui les agents de la DGFiP, outre bien évidemment le manque d'emplois, c'est la livraison d'applications non abouties, non suffisamment testées avant leur généralisation. Ou alors l'application de réformes quand bien même les applications ne sont pas encore au rendez-vous.
Le personnel politique décide et l'intendance suivra. Mais force est de constater que l'intendance ne suit pas.

Quelques exemples récents non exhaustifs : GMBI avec SURF en particulier, qui empêche pendant plusieurs mois de procéder aux relances qui par effet domino interviennent toutes d'un coup, ESTEVE qui n'a pas laissé de place pour les recours aux évaluations, le report de MOUV RH qui a empêché l'application des lignes directrices de gestion décidées par le législateur et votées depuis bientôt 3 ans, la TOIP qui nuit à la bonne disponibilité des applications etc.
Cette méthode représente bien le mépris de nos décideurs politiques et administratifs envers les agentes et agents, mais aussi envers les usagers et usagères.

Pour Solidaires Finances Publiques, ce CSAL laisse (sans surprise) un goût amer et ne présente pas pour l'instant d'évolution majeure par rapport aux CTL

Si les points d'information peuvent être discutés sans difficulté, et il faut reconnaître que la direction locale actuelle ne cherche pas à brider les échanges sur ces points, les sujets soumis à un vote sont quant à eux corsetés, ne faisant du CSAL qu'une chambre d'enregistrement des réformes voulues par l'administration.

Lors de ce CSAL, ce sont bien deux visions de l'avenir des services publics qui sont confrontées.
D'un côte la vision de l'administration pour laquelle s'adapter aux évolutions de la société signifie privatiser en grande partie nos missions et généraliser l'e-administration.
Du côté des organisations syndicales en général et de Solidaires Finances Publiques en particulier, si les nouvelles technologies doivent permettre un autre mode d'accès au service public, elles ne doivent pas en être le seul moyen comme cela devient trop souvent le cas. Elles n'oublient pas que le service public est le seul patrimoine des personnes les plus fragiles et qu'il doit être accessible de manière équitable, pour toutes et tous, sur l'ensemble du territoire. Cela suppose donc le maintien de services de proximité accessibles, y compris par internet, mais pas que par internet comme l'administration le fantasme.
La suppression du numéraire à nos caisses est sur ce point un exemple emblématique de ces deux conceptions du service public. Là où l'administration impose le passage chez des buralistes pour le paiement en numéraire, Solidaires Finances Publiques milite pour que cette possibilité ne soit qu'une option pour l'usager. En résumé, l'ouverture du paiement en numéraire aux buralistes, c'est oui, l'exclusivité du paiement chez les buralistes c'est NON !
Sinon vous créez un service public à deux vitesses. La gestion du fichier des cartes grises est l'exemple type du service public dégradé. Là ou en se présentant aux guichets des préfectures on obtenait gratuitement sa carte grise, la complexité du site en ligne oblige de fait l'usager à payer un intermédiaire pour effectuer sa démarche à sa place. Et le coût est bien supérieur à ce que pouvait éventuellement coûter une demi-journée de travail pour se rendre autrefois à la préfecture.

Et au final, c'est celui ou celle qui est le moins armé face à l'informatique (et souvent le plus fragile économiquement) qui doit payer pour un service public qui devrait être gratuit.
Ce n'est résolument pas la vision du service public de Solidaires Finances Publiques.
Dans les conditions actuelles, qui donc à part le Président de la République peut s'étonner que nombre de citoyennes et de citoyens renoncent à faire valoir des droits auxquels ils pourraient prétendre ?
Pour nous, ce n'est pas archaïque de prôner un service public gratuit, équitable et accessible à toutes et à tous, assuré par des fonctionnaires sous statut gage de neutralité.

En avoir pour ses impôts, c'est donner les moyens techniques et humains aux différents services publics en général, et à la DGFiP en particulier d'assurer ce type de service public.

Solidaires Finances Publiques est fier de sa conception du service public et continuera d'agir pour imposer cette vision altruiste du service public !

Pour nous contacter : solidairesfinancespubliques.ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr
Patrick FORGET: secrétaire de section, Tel : 05.49.38.25.43
PCRP, 15 rue de Slovénie, BP 565, 86021 POITIERS CEDEX
Site national : contact@solidairesfinancespubliques.org